



DELIBERATION N° 2023 – 8.8 - 48

*EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL*

Date de convocation

Le 18/06/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Date de publication

Le 28/07/2023

Étaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, JEANNE Laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BADMINGTON Stéphane, GABRIEL Fabienne, DOURLLEN Aurélien, BLONDEL Sylvie, COLOMBEL Gaëtan et BOUVIER Isabelle formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents excusés : MARTIN Florence, HUBERSON Marie-Pierre, et TREHET Laurent

Présents : 12

Votants : 12

Madame Fabienne GABRIEL a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

OBJET : 2023 – 8.8 – 48 - DESTRUCTION DES HYMENOPTERES

Considérant le besoin d'intervenir dans les plus brefs délais, pour la destruction des hyménoptères, notamment des nids de frelons asiatiques

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des habitants et des usagers sur le territoire de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de prendre en charge 50% du coût d'intervention pour chaque destruction de nids d'hyménoptères dans la limite de 50 €
 - Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2023
 - Autorise le Maire à signer la convention correspondante avec M. TUNCQ, Entreprise Guêpes et Frelons de la Pointe de Caux pour intervenir sur la commune de St Eustache la Foret
- Voté à l'unanimité.

En mairie, le 28 juillet 2023

LE MAIRE

H. LECARPENTIER

